

Politique de Liberté d'Association et de Négociation Collective

Mining Mineral Resources S.A.S.

Numéro de document : PLPBSP22_039

Objectif

MMR s'engage à respecter et à promouvoir le droit des travailleurs à s'associer librement et à négocier collectivement conformément aux lois locales et aux normes internationales du travail.

Déclaration de politique

MMR reconnaît et soutient les droits fondamentaux de tous les travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective. Nous nous engageons à dialoguer de manière constructive avec les employés et leurs représentants afin de garantir un environnement de travail équitable, inclusif et collaboratif.

Principes Clés

- **Respect des Droits**
 - MMR respecte le droit des travailleurs de former, d'adhérer ou de ne pas adhérer à un syndicat ou à toute autre organisation de travailleurs, sans représailles ni discrimination.
- **Engagement Constructif**
 - Nous nous engageons à un dialogue ouvert et transparent avec les travailleurs et leurs représentants, en participant de bonne foi aux négociations collectives lorsque cela s'applique, afin de parvenir à des accords justes et mutuellement bénéfiques.
- **Conformité aux Lois et Normes**
 - MMR veille à ce que toutes les pratiques relatives à la liberté d'association et à la négociation collective respectent les lois locales, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et d'autres normes internationales pertinentes. Lorsque ces droits sont restreints, nous recherchons des alternatives légales et constructives pour dialoguer avec les travailleurs.
- **Non-Discrimination**
 - MMR interdit toute discrimination à l'encontre des employés en raison de leur adhésion à un syndicat ou de leur participation à des activités de négociation collective. Tous les employés bénéficient des mêmes opportunités et protections, quelle que soit leur implication dans des organisations de travailleurs.
- **Soutien aux Représentants des Travailleurs**
 - Nous reconnaissons et respectons le rôle des représentants des travailleurs dans la défense des droits des employés. MMR accorde un accès raisonnable aux lieux de travail

pour ces représentants, conformément aux exigences légales et aux politiques de l'entreprise. Cet accès comprend des réunions programmées, des espaces dédiés aux discussions et des canaux de communication sécurisés pour assurer un engagement efficace et transparent.

- Nous nous engageons à dialoguer avec les représentants des employés dans un esprit de confiance mutuelle, de transparence et de respect. Cela inclut des réunions régulières, des forums de consultation et des comités de décision conjointe afin de favoriser un dialogue significatif et une collaboration productive.
- **Formation et Sensibilisation**
- MMR organise des sessions de formation obligatoires au moins tous les deux ans pour les employés et la direction sur les droits liés à la liberté d'association et à la négociation collective. Ces formations garantissent que toutes les parties comprennent leurs rôles et responsabilités dans le maintien d'un environnement de travail équitable et respectueux.

Mise en œuvre

Cette politique est intégrée aux pratiques de gestion des ressources humaines et aux relations de travail chez MMR. La conformité à cette politique sera évaluée annuellement par des audits internes et des évaluations de conformité afin d'assurer son alignement avec les exigences légales et les meilleures pratiques du secteur. Ces audits incluront des mécanismes de retour d'information des employés et des consultations avec les parties prenantes pour garantir transparence et responsabilité.

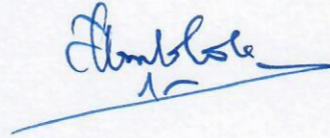
Suivi et Signalement

- MMR s'engage à effectuer des audits et évaluations régulières pour mesurer le respect de cette politique.
- Les employés et leurs représentants sont encouragés à signaler toute préoccupation relative à la liberté d'association et à la négociation collective via le mécanisme de signalement confidentiel de l'entreprise. Tous les signalements seront traités rapidement et objectivement dans le cadre d'un processus d'enquête structuré garantissant une diligence et une équité strictes. La confidentialité est rigoureusement maintenue tout au long du processus, et les employés sont protégés contre toute forme de représailles en cas de signalement effectué de bonne foi.

Révision et Amendements

Cette politique est révisée annuellement afin d'assurer son efficacité et sa pertinence. Des modifications peuvent être apportées en fonction des évolutions réglementaires, des standards du secteur ou des besoins de l'entreprise.

Département Conformité :
M. John Matt – Responsable Conformité
Email : john.matt@mmdrc.com



Département RH :
M. Ashok Kumar Tiwari – Responsable RH
Email : ashok.tiwari@mmdrc.com



PRÉPARÉ PAR : ÉQUIPE DE CONFORMITÉ D'ENTREPRISE
APPROUVÉ PAR : M. KUMAR
PUBLIÉ PAR : MANAGEMENT DE MMR
PROCHAINE RÉVISION : SEPTEMBRE 2025

